

Le 15 octobre 2024

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue le mardi 15 octobre 2024 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 18h30.

Étaient présents :      Monsieur Benoit Fournier, maire  
                                 Monsieur Bernard Demers, conseiller, poste numéro 1  
                                 Madame Laurence Frenette, conseillère, poste numéro 2  
                                 Monsieur Ghislain Privé, conseiller, poste numéro 3, maire suppléant  
                                 Monsieur Bruno St-Germain, conseiller, poste numéro 5  
                                 Madame Suzanne Nault, conseillère, poste numéro 6

---

Était absent :

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoit Fournier

Était également présente :      Madame Tracy Kelly  
                                 Directrice générale et greffière-trésorière

---

**1.      OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE;**

À 18h32, le maire, monsieur Benoit Fournier, déclare la séance ouverte.

**2.      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**120-10-24**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de : Ghislain Privé  
Appuyé par: Bruno St-Germain  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**3.      ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX;**

**3.1. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE;**

**121-10-24**

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE**

Sur la proposition de : Bernard Demers  
Appuyé par : Suzanne Nault  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre soit adopté.

ADOPTÉE

**3.2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024;**

122-10-24

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Sur la proposition de : Ghislain Privé  
Appuyé par : Bruno St-Germain  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre soit adopté.

ADOPTÉE

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

*Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.*

**5. CORRESPONDANCES;**

**5.1. MRC D'ACTON;**

**5.2. RIAM;**

**5.3. M.D.D.E.L.C.C.;**

**5.4. M.A.M.H.;**

**6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL;**

**6.1. COMPTE-RENDU DU MAIRE;**

- 16 sept. Présidé le conseil
- 19 sept. Rendez-vous église avec ingénieur
- 20 sept. Visite bureau municipal
- 20 sept Assisté Mardi Show
- 24 sept. Visite bureau municipal
- 25 sept. Entrevue La Voix de l'Est
- 25 sept. Visite bureau municipal
- 26 sept. Séance extraordinaire du Conseil
- 28 sept. Conférence de presse l'année Lemoine
- 2 oct. Visite bureau municipal
- 4 oct. Dépôt candidature mairie
- 7 oct. Caucus

- 8 oct. Visite bureau municipal
- 9 oct. Conseil de la MRC
- 10 oct. Entrevue avec Courrier de Saint-Hyacinthe
- 11 oct. Visite bureau municipal
- 15 oct. Immigration dans notre MRC

## **6.2. NOMINATION DES ÉLUS RESPONSABLES POUR CHAQUE COMITÉ ET COMMISSION;**

123-10-24

### **NOMINATION DES ÉLUS RESPONSABLES POUR CHAQUE COMITÉ ET COMMISSION**

**ATTENDU QUE** par la loi, le rôle principal du conseil est de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de la communauté et que de ce rôle découle des responsabilités pour les élus;

**ATTENDU QUE** les responsabilités des élus peuvent inclure d'éclairer le conseil sur des sujets particuliers et de participer à des commissions ou à des comités afin de soumettre des recommandations au conseil sur différents dossiers;

**ATTENDU QUE** le rôle des comités consiste à étudier en profondeur les dossiers qui leur sont confiés, ceux-ci pouvant examiner et analyser différentes méthodes ou solutions à un sujet ou une problématique, afin de construire une recommandation sur la base de l'examen de faits ou d'audiences tenues avec les citoyennes et citoyens;

Sur la proposition de : Bernard Demers  
Appuyé par: Laurence Frenette  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la municipalité de Béthanie adopte les nominations suivantes

- Représentant substitut à la MRC : *Ghislain Privé*
- Représentante à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains : *Laurence Frenette*
- Représentant substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains : *Benoit Fournier*
- Représentants au comité de Sécurité publique et civile, des Premiers répondants et des mesures d'urgence :
  - Président et délégué au comité des Premiers répondants – *Ghislain Privé*
  - Vice-Présidente – *Suzanne Nault*
- Comité consultatif d'urbanisme :
  - Président – *Bernard Demers*
  - Premier Vice-Président – *Ghislain Privé*
  - Second Vice-Président – *Bruno St-Germain*
  - Citoyen – *Sylvain Demers*
  - Citoyenne – *Carol Pauzé*
  - Citoyen – *Yves Guillemette*

- Commission de la voirie et espaces communautaires et cours d'eau :  
Président – *Ghislain Privé*  
Membre – *Laurence Frenette*  
Membre – *Benoît Fournier*
- Commission des finances, des ressources humaines et de la gestion du centre communautaire :  
Président – *Bruno St-Germain*  
Membre – *Bernard Demers*  
Membre – *Benoit Fournier*
- Commission de la vie communautaire et des services aux citoyens :  
Présidente – *Suzanne Nault*  
Membre – *Bernard Demers*  
Membre – *Bruno St-Germain*
- Commission de l'Environnement :  
Présidente – *Laurence Frenette*  
Membre – *Ghislain Privé*  
Membre – *Benoît Fournier*
- Commission administrative :  
Président – *Benoît Fournier*  
Membre – *Bernard Demers*  
Membre – *Bruno St-Germain*  
Membre – *Ghislain Privé*  
Membre – *Suzanne Nault*  
Membre – *Laurence Frenette*
- Délégué à la Corporation de mise en valeur de la rivière noire : *Benoit Fournier*
- Comité d'étude des projets – dossier église :  
Président – *Bernard Demers*  
Premier Vice-Président – *Ghislain Privé*  
Second Vice-Président – *Bruno St-Germain*  
Citoyen – *Sylvain Demers*  
Citoyenne – *Carol Pauzé*  
Citoyen – *Yves Guillemette*
- Comité de démolition :  
Président – *Bernard Demers*  
Membre – *Ghislain Privé*  
Membre – *Bruno St-Germain*

Et également,

**QUE** les élus pourraient se voir assigner des dossiers divers à la pièce au besoin;

**QUE** les élus, en tant que représentants de la municipalité, sont mandatés par les citoyens pour recueillir toutes les informations nécessaires aux dossiers dont ils ont la charge afin d'éclairer le conseil et de lui faire des recommandations pour que celui-ci puisse prendre des décisions dans l'intérêt de la communauté.

ADOPTÉE

### **6.3. DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL/MAIRE SUPPLÉANT**

124-10-24

## **DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL/MAIRE SUPPLÉANT**

**ATTENDU QUE** monsieur Benoit Fournier, conseiller municipal et maire suppléant à la municipalité de Béthanie, a soumis sa lettre de démission datée du 4 octobre 2024;

**ATTENDU QUE** monsieur Benoit Fournier a soumis sa démission, suivant la réglementation, pour sa mise en candidature au poste de maire;

Sur la proposition de : Bernard Demers  
Appuyé par : Laurence Frenette  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal de Béthanie félicite monsieur Benoit Fournier pour sa nomination au poste de maire;

ADOPTÉE

## **6.4. VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE ET ÉLECTION PARTIELLE CONSEILLER/CONSEILLÈRE**

125-10-24

## **VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE**

**ATTENDU QUE** la vacance au poste de conseiller a été constatée par la greffière conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM);

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a été avisé de cette vacance à la première séance qui a suivi la constatation de cette vacance;

**ATTENDU QUE** Le poste devra être comblé par une élection partielle, et ce, en vertu de l'article 335 de la Loi ; La présidente d'élection fixera la date du scrutin dans les quatre (4) mois suivant le présent avis de vacance, conformément à l'article 339 de la Lo

Sur la proposition de : Ghislain Privé  
Appuyé par : Laurence Frenette  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal de Béthanie appui la directrice général et greffière-trésorière, madame Tracy Kelly, sur son choix concernant la date du scrutin, soit le dimanche 9 février 2025, pour les élections partielles pour le poste de conseiller, en conformité avec les délais prévue à l'article 339 de la LERM;

ADOPTÉE

## **7.ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES;**

### **7.1. APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 30 SEPTEMBRE 2024;**

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé en pièces jointes les listes des comptes et des salaires nets payés pour le mois de septembre 2024.

126-10-24

## **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 30 SEPTEMBRE 2024**

Sur la proposition de : Bernard Demers  
Appuyé par : Ghislain Privé  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois de septembre totalisant **51 396.98\$**

**Liste des comptes payés au 30 septembre 2024**

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
L2400253	Excavation L.G. Inc.	2 000.57
L2400254	Côté et fils Inc.	101.01
L2400255	Hydro-Québec	104.75
L2400256	Régie de loisirs de Roxton Falls	3 950.00
L2400257	Ghislain Privé	79.34
L2400258	Paul Lussier	92.11
L2400259	Somavrac C.C.	6 877.53
L2400260	Marché Rochette Inc.	430.37
L2400261	Les publications municipales	1 080.77
L2400262	Buropro Citation	29.62
L2400263	Benoit Fournier	322.09
L2400264	Tracy Kelly	32.70
L2400265	Mobi Mobilier Urbain Inc.	4 497.82
L2400266	Grenke – Crédit-Bail	102.33
L2400267	Revenu Canada (DAS)	1 604.32
L2400268	Ministre du revenu du Québec (DAS)	4 161.99
L2400269	Cooptel	211.83
L2400270	Régie inter. D'Acton	917.28
L2400271	Desjardins sécurité financière	586.49
L2400272	La Pensée de Bagot	551.88
L2400273	Paul Lussier	57.95
L2400274	Laurence Frenette	46.97
L2400275	Buropro Citation	94.01
L2400276	Chapiteau Excellence	1 839.60
L2400277	Chambre de commerce de la région d'Acton	149.47

L2400278	Régie inter d'acton	4150.63
L2400279	Côté et fils inc.	29.88
L2400280	Visa approvisionnement	70.08
L2400281	Hydro-Québec	566.43
L2400282	Bell Mobilité inc.	19.56
L2400283	Paul Lussier	81.13
L2400284	Sept. 24 communication marketing	560.97
L2400285	Vente et location Dubois Inc.	252.95
L2400286	ADMQ	917.50
L2400287	Tracy Kelly	54.29
L2400288	Excavation L.G. Inc.	1 222.10
L2400289	Village Roxton Falls (premiers répondants)	56.87
L2400290	CIMA+ s.e.n.c.	2 398.56
L2400291	Paul Lussier	112.24
L2400292	Union des municipalités du Québec	124.17
L2400293	Marché Rochette	51.36
L2400294	Buropro Citation	103.60
L2400295	Benoit Fournier	10.47
L2400296	ADMQ – Zone Montérégie-Est	1 376.25
C004886	Serge Perras	70.00

**TOTAL 40 196.23\$**

---

**Salaires nets payés au 30 septembre 2024**

Employés : 8 596.11\$

Conseil municipal : 2 604.64\$

**TOTAL 11 200.75\$**

ADOPTÉE

**7.2. APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2024;**

127-10-24

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2024**

Sur la proposition de : Laurence Frenette  
Appuyé par : Bernard Demers  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des fournisseurs telles que présentées et en autorise les déboursés.

**Liste des comptes à payer au 30 septembre 2024**


**TOTAL :**

**XXXXXXX\$**

ADOPTÉE

**7.3. RAPPORT FINANCIER MENSUEL;**

**7.3.1. CONCILIATION BANCAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2024;**

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé la conciliation bancaire au 30 septembre 2024 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation) :

**7.3.2. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2024;**

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé le rapport budgétaire au 30 septembre 2024, lequel démontre :

	Pour le mois de septembre	Cumulatif 2024
Revenus de fonctionnement :	105 086.99\$	930 370.70\$
Dépenses de fonctionnement :	32 328.03\$	561 602.22\$

**7.4. DÉMISSION DU PRÉPOSÉ DE LA GESTION DES BÂTIMENTS & DE LA VOIRIE, ET PUBLICATION D'OFFRE D'EMPLOI**

128-10-24

**DÉMISSION DU PRÉPOSÉ DE LA GESTION DES BÂTIMENTS & DE LA VOIR, ET PUBLICATION D'OFFRE D'EMPLOI**



**ATTENDU QUE** monsieur Paul Lussier, préposé en gestion des bâtiments et de la voirie à la municipalité de Béthanie, a soumis sa lettre de démission datée du 1<sup>er</sup> octobre 2024;

**ATTENDU QUE** monsieur Paul Lussier continu son emploi jusqu'au 31 octobre 2024 et accepte de continuer à temps partiel jusqu'au 31 décembre 2024 afin d'assurer la formation et la transition avec un nouvel employé;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite assurer une transition fluide et continue dans la gestion des bâtiments et de la voirie de la municipalité;

Sur la proposition de : Laurence Frenette  
Appuyé par : Suzanne Nault  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal de Béthanie accepte, avec regret, la démission de monsieur Paul Lussier de son poste de préposé à la gestion des bâtiments et de la voirie, et lui exprime sa gratitude pour les services rendus à la municipalité;

**QUE** le conseil municipal mandate l'administration municipale pour préparer et publier sans délai une offre d'emploi pour le poste de préposé à la gestion des bâtiments et de la voirie, en respectant les procédures et exigences applicables pour le recrutement de ce poste;

**QUE** le conseil municipal accepte de garder en poste monsieur Paul Lussier à temps partiel afin d'assurer une transition soit harmonieuse;

ADOPTÉE

## **7.5. REVENU QUÉBEC**

**129-10-24**

### **REVENU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** Revenu Québec demande une résolution supplémentaire pour la gestion de la municipalité de Béthanie 48005 (NEQ 8813425541)

Sur la proposition de : Bruno St-Germain  
Appuyé par : Suzanne Nault  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** madame Tracy Kelly, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE

## **7.6. BUDGET 2025 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

**130-10-24**

### **BUDGET 2025 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2025 et nous l'a transmis pour adoption;

Sur la proposition de : Laurence Frenette  
Appuyé par: Suzanne Nault  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** Le conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2025, tel que soumis ; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉE

## **7.7 APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU PROJET DE DÉPANNEUR**

**131-10-24**

### **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU PROJET DE DÉPANNEUR**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal s'engage à soutenir madame Laurence Frenette dans les démarches d'implantation d'un dépanneur;

**ATTENDU QUE** le dépanneur contribuera à l'accessibilité des services pour les résidents de la municipalité;

Sur la proposition de : Bernard Demers  
Appuyé par: Ghislain Privé  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal approuve le projet de dépanneur.

ADOPTÉE

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8.1. RAPPORT DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS;**

**9. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**9.1. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS;**

**9.2. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA COURS DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

132-10-24

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA COURS DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ;**

**Conformément au code d'éthique, monsieur Ghislain Privé, conseiller, se retire de la salle du conseil pour débattre et voter la résolution suivante :**

**ATTENDU QUE** la neige peut créer des conditions dangereuses pour les résidents et les employés de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** des appels d'offres ont été lancés pour sélectionner une entreprise de déneigement ;

**ATTENDU QU'**aucune entreprise nous a transmis de soumissions;

**ATTENDU QUE** c'est une nécessité d'avoir un service de déneigement;

**ATTENDU QUE** nous avons vérifié la conformité entourant ce contrat auprès d'un avocat et de sources externes;

Sur la proposition de : Laurence Frenette  
Appuyé par: Bernard Demers  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la municipalité de Béthanie accepte l'offre de service de M. Ghislain Privé.

ADOPTÉE

**10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE;**

**10.1. RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION;**

**11. LOISIRS ET CULTURE;**

Bingo

- 9 novembre à 19 h 00

**12. AUTRES INFORMATIONS;**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

*Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.*

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE;**

**133-10-24 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de : Bernard Demers

Appuyé par : Ghislain Privé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** la séance soit levée à 19 h 26

ADOPTÉE

\*\*\*

---

Monsieur Benoit Fournier  
Maire

---

Madame Tracy Kelly  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière